

# COMMUNE DE CHANTÉRAC

Département de la Dordogne

## COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2012

Convocation et Affichage le 29 août 2012

L'an deux mil onze, le **mercredi 05 septembre à 18h30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire

**Présents** : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, BERTRANDIAS Isabelle, LANDRY Patrick, JUGIE Roger, LAMY Hervé, CAULIER Yvon, BRUGERE Marie-Claude, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYAS Marlène, BRUGERE Nathalie, LACOSTE Virginie.

**Absents** : LEHELLE Martine (pouvoir donné à Mr LANDRY Patrick)

**Secrétaire de séance** : BERTRANDIAS Isabelle

### **Délibération n° 38/2012 : TRAVAUX DE CONFORTATION ET D'ASSAINISSEMENT DES MACONNERIES EXTERIEURES – EGLISE SAINT PIERRE DE CHANTERAC - MHC**

Par délibération en date du 29 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de restauration de l'église. Une consultation a été engagée, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Madame DUCHENNE Gaëlle. L'étude préalable fait ressortir un projet de confortation. Le diagnostic sanitaire a permis de mettre en relief l'ensemble des problèmes, d'ordre notamment sanitaire affectant les maçonneries extérieures de l'édifice. L'objectif est de procéder en premier lieu à l'assainissement de l'édifice et en deuxième lieu de le conforter.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'étude préalable établie par Madame DUCHENNE. Le coût prévisionnel de travaux s'élève à 429 659,79 € H.T., honoraires compris et 513 973,11 € T.T.C. Il est composé de trois tranches :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Tranche n°1 confortation des maçonneries Nord         | 120 281,23 € H.T. |
| - Tranche n°2 confortation des maçonneries Ouest et Est | 155 953,64 € H.T. |
| - Tranche n°3 confortation des maçonneries Sud          | 153 424,92 € H.T. |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté, Dit que la tranche n°1 sera réalisée dans le courant de l'année 2013, la tranche n°2 dans le courant de l'année 2014 et la tranche n°3 dans le courant de l'année 2014,

- Adopte le plan de financement prévisionnel de l'année 2013 suivant :

- |                    |   |                                     |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| ➤ DRAC 40 %        | : | 48 112,49 €                         |
| ➤ CONSEIL REGIONAL | : | aussi élevé que possible            |
| ➤ CONSEIL GENERAL  | : | aussi élevé que possible            |
| ➤ COMMUNE 20 %     | : | 24 056,24 € + 23 575,12 € de T.V.A. |

### **Délibération n° 39/2012 : Revalorisation de la redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public routier communal – année 2012**

En application du décret du 27 décembre 2005, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance due par France Télécom à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le tarif maximum pour la redevance dur par France Télécom, pour l'occupation de leurs installations implantées sur le domaine public routier communal, soit :

- 38,68 € par km pour les artères souterrains,
- 51,68 € par km pour les artères aériennes,
- 25,79 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

**Délibération n° 40/2012 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2011 du SIEAP de TOCANE SAINT APRE**

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Le Maire présente pour l'exercice 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de TOCANE SAINT APRE.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**Délibération n° 41/2012 : Tarif des locations du Foyer Rural au 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Monsieur Le Maire propose de modifier le tarif des locations de la salle du foyer rural.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les tarifs suivants :

<b>Associations de la Commune</b>	:	gratuit
<b>Associations extérieures de la commune</b>	:	150,00 €
avec caution de 800 € et 50 € d'arrhes encaissées lors de la réservation		
<b>Habitants et Résidents de la Commune</b>	:	140,00 €
avec caution de 800 € et 50 € d'arrhes encaissées lors de la réservation		
<b>Habitants extérieurs à la commune</b>	:	300,00 €
avec caution de 1 000 € et 150 € d'arrhes encaissées lors de la réservation		
Le chauffage sera d'un montant de 50 € de la semaine 42 à semaine 17 incluse		
La vaisselle sera réservée aux Habitants et Résidents de la commune de Chantérac uniquement		
<b>Une caution ménage d'un montant de 150 € sera retenue sur caution en cas de locaux rendus non propres</b>		
<b>Le gaz est non fourni</b>		
<b>L'électricité est comprise dans le tarif</b>		

- Décide que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser les chèques correspondants aux arrhes dès la réservation
- Dit qu'un nouveau règlement va être établi.

**Délibération n° 42/2012 : Réorganisation Foncière – Travaux Connexes**

La réorganisation foncière mise en place sur le territoire de la commune de Chantérac est maintenant terminée. Des travaux connexes portant sur l'ouverture de chemins, busage, remise en culture, réfection de chaussées, fossés, nettoyage de chemins, enlèvement d'encombrants sont devenus nécessaires.

Le programme de travaux connexes a fait l'objet d'un marché de travaux selon la procédure adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juillet 2012 pour examiner les offres déposées. Le procès-verbal de cette réunion a été présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Confirme le choix de la Commission d'appel d'offres et retient l'entreprise SARL DUPUY ET FILS de ST Privat des Prés pour un montant de 46 556 €50 H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme.

### **Délibération n° 43/2012 : Remboursement assurance véhicule**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la compagnie AREAS Assurances a établi un nouveau contrat d'assurances concernant le véhicule communal au vue de sa 1<sup>ère</sup> année de mise en circulation. Cette modification de contrat fait ressortir un remboursement d'un montant de 88,00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat d'assurances, ainsi qu'à encaisser le chèque de 88 euros.

### **Délibération n° 44/2012 : Virement de Crédits n°1 /Budget Communal**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	392.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (Fonct.)</b>	<b>392.00 €</b>	
D-6554 : Contributions aux organismes de reg.		80.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion Courante</b>		<b>80.00 €</b>
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance		312.00 €
<b>TOTAL D 66 / Charges financières</b>		<b>312.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>392.00 €</b>	<b>392.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros		617.00 €
D-16876 : Autres établissements publics locaux	16 497.00 €	
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>16 497.00 €</b>	<b>617.00 €</b>
D-2151-13 : VOIRIE		29 993.32 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>29 993.32 €</b>
D-2315-13 : VOIRIE	15 975.32 €	
D62315-38 : TRAVAUX CONNEXES REORG.		1 862.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>15 975.32 €</b>	<b>1 862.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>32 472 32 €</b>	<b>32 472.32 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Délibération n° 45/2012 : Virement de Crédits n°1 /Budget assainissement**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-2158-18 : Canalisations et Tabourets		2 200.00
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 200.00</b>
D-2315-18 Canalisations et Tabourets	2 200.00 €	
<b>TOTAL D 23 : immobilisations en cours</b>	<b>2 200.00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 200.00 €</b>	<b>2 200.00 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **Délibération n° 46/2012 : Convention d'ouverture de crédit**

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de convention d'OUVERTURE DE CREDIT à taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 1 MOIS établi par LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD, délibère :

### **Article I :**

Pour financer la TRESORERIE : Monsieur Le Maire est invité à contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD une LIGNE DE TRESORERIE d'un montant de 50 000,00 euros, dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- **CAPITAL** : 12 mois

- **INTÉRÊTS** : un arrêté sera établi à la fin de chaque mois, et envoyé à la Collectivité. Cet arrêté indiquera le montant des intérêts dus sur le mois M-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue.

Cette ligne de trésorerie portera intérêt au taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 1 MOIS (dernier EURIBOR MOYEN connu : 0,119) : variable en fonction de la moyenne des EURIBOR du mois précédent, soit un taux de départ de **2,0690 %** modifiable chaque mois, avec une marge de 1,95. **Commission d'engagement** : 0,25 % du montant global de la ligne, soit par an **125,00 euros**.

### **ARTICLE II :**

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt. Il est invité à pour suivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux.

## **ÉGLISE**

Le dossier est en cours d'instruction auprès de la DRAC

## **TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire informe qu'il faudra consulter à nouveau pour la maîtrise d'œuvre car le cabinet PETIT, que le conseil municipal avait retenu lors de la réunion du 20 juin 2012, n'exerce plus. Le dossier se poursuit.

## **LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été acheté à Monsieur DUMARCHAPT un logement. Lors de cet achat, il avait été envisagé d'y faire deux logements T3. Monsieur CAULIER présente les chantiers d'insertion SAGESS (bénéficiaires du RSA) qui restaurent des chantiers communaux. Le Conseil Municipal décide de programmer une réunion avec le directeur du SAGESS.

## **RENTRÉE SCOLAIRE**

Madame FAURE Colette informe l'assemblée qu'il y a 43 élèves à Chantérac du CE1 au CM2.



## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- 1) Etant donné la dangerosité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la proposition d'achat de la voie communale à Chaniveau par Monsieur et Madame RIGNAULT, afin de la transférer à la place du chemin rural.
- 2) Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente CADE /DOCHE.
- 3) L'entreprise Cheminées MARTRENCHARD a établi un devis pour l'agrandissement du Columbarium, il s'élève à 13 000 euros.

### RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

**Délibération n° 38/2012** : Travaux de confortation et d'assainissement des maçonneries extérieures – Eglise Saint Pierre de Chantérac - MHC

**Délibération n° 39/2012** : Revalorisation de la redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public routier communal – année 2012

**Délibération n° 40/2012** : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2011 du SIEAP de Tocane St Apre

**Délibération n° 41/2012** : Tarif des locations du Foyer Rural au 1<sup>er</sup> octobre 2012

**Délibération n° 42/2012** : Réorganisation foncière – Travaux connexes

**Délibération n° 43/2012** : Remboursement assurance véhicule

**Délibération n° 44/2012** : Virement de crédits n°1 /Budget communal

**Délibération n° 45/2012** : Virement de crédits n°1 /Budget Assainissement

**Délibération n° 46/2012** : Convention couverture de crédit

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h00. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.